

**Procès verbal  
de la séance du Conseil Municipal  
du mardi 21 avril 2026**

Le mardi 21 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Antoine CAPAROS, Maire.

Secrétaire de la séance : Christophe RANC

**Présents** : Loïc ALMERAS, Antoine CAPAROS, Kélian CHARBONNEL, Sylvain CHEVALIER, Aurélie CLEMENT, Nicole LACAS, Serge MILOT, Amandine NOUET, Camille PAULET, Martine PEYTAVIN, Christophe RANC.

**Ordre du jour** :

- **Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026**
- **Vote des comptes de gestion 2025 AFR et CCAS**
- **Vote des comptes administratifs 2025 AFR et CCAS**
- **Vote des comptes financiers uniques 2025 BP, Eau, Lotissement**
- **Vote des budgets 2026**
- **Vote des taux des taxes locales 2026**
- **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**
- **Amendes de police 2026**
- **Mise en gestion du logement T4 sous la Maison Partagée**
- **Questions diverses**

**Délibérations du conseil** :

**Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026**

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal amène des commentaires.

Après consultation, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026 tel qu'il leur a été transmis.

**Vote des comptes financiers uniques 2025 BP, Eau, Lotissement (N° DE\_017\_2026)**

**Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.**

**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**VU** la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**VU** le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2025 ;

**VU** les Comptes Financiers Uniques 2025 ;

**CONSIDERANT** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**CONSIDERANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

**CONSIDERANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

**CONSIDERANT** les éléments suivants :

**Commune ALLENC – Compte financier unique principal 2025 en Euros**

Commune ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	271 759,24 €	0,00 €	271 759,24 €	0,00 €
Opération de l'exercice	241 789,72 €	415 323,71 €	581 067,21 €	718 834,06 €	822 856,93 €	1 134 157,77 €
<b>Totaux</b>	<b>241 789,72 €</b>	<b>415 323,71 €</b>	<b>852 826,45€</b>	<b>718 834,06 €</b>	<b>1 094 616,17 €</b>	<b>1 134 157,77 €</b>
Résultat de clôture		173 533,99 €	133 992,39 €			39 541,60 €
Restes à réaliser			452 884,04 €	530 485,00 €		77 600,96 €
<b>Résultat global</b>		<b>173 533,99 €</b>		<b>56 391,43 €</b>	<b>229 925,42 €</b>	

Affectation du résultat	Déficit	Excédent
	Exploitation	
Excédent de clôture		173 533,99 €
<b>Donc résultat à affecter</b>		<b>173 533,99 €</b>
	Investissement	
Déficit de clôture	133 992,39 €	
Solde des restes à réaliser		77 600,96 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>56 391,43 €</b>	

**Donc le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 56 391,43 € en section d'investissement et de laisser la somme de 117 142,56 € en section de fonctionnement**

**Eau et Assainissement ALLENC – Compte financier unique annexe 2025 en Euros**

Eau ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	118 951,50 €	0,00 €	0,00 €	296 437,93 €	118 951,50 €	296 437,93 €
Opération de l'exercice	134 560,42 €	107 149,11 €	50 489,82 €	88 004,45 €	185 050,24 €	195 153,56 €
<b>Totaux</b>	<b>253 511,92 €</b>	<b>107 149,11 €</b>	<b>50 489,82 €</b>	<b>384 442,38 €</b>	<b>304 001,74 €</b>	<b>491 591,49 €</b>
Résultat de clôture	146 362,81 €			333 952,56 €		187 589,75 €
Restes à réaliser			20 000,00 €	10 518,00 €	9 482,00 €	
<b>Résultat global</b>	<b>146 362,81 €</b>			<b>324 470,56 €</b>		<b>178 107,75 €</b>

Affectation du résultat	Déficit	Excédent
	Exploitation	
Déficit de clôture	107 149,11 €	
<b>Donc résultat à affecter</b>	<b>0,00 €</b>	
	Investissement	
Excédent de clôture		333 952,56 €
Solde des restes à réaliser	9 482,00 €	
<b>Excédent de financement</b>		<b>324 470,56 €</b>

**Donc le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser d'affectation de résultat**

**Lotissement ALLENC – Compte financier unique annexe 2025 en Euros**

Lotissement ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Totaux</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat global</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Affectation du résultat	Déficit	Excédent
	Exploitation	
Excédent de clôture	0,00 €	0,00 €
<b>Donc résultat à affecter</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Investissement	
Déficit de clôture	0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Donc le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser d'affectation du résultat.**

Le Conseil Municipal réuni vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

#### **Vote des budgets 2026 (N° DE\_018\_2026)**

**Présentation consolidée du Budget Principal, du Budget annexe Lotissement et du Budget annexe Eau et Assainissement – 2026**

Commune ALLENC	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2026	Vote 2026	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2026	Vote 2026
Dépenses	1 461 063,89 €	1 082 937,78 €	1 082 937,78 €	381 545,60 €	499 843,16 €	499 843,16 €
Recettes	1 461 063,89 €	1 082 937,78 €	1 082 937,78 €	381 545,60 €	499 843,16 €	499 843,16 €
Eau ALLENC	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2026	Vote 2026	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2026	Vote 2026
Dépenses	456 895,93 €	491 407,56 €	491 407,56 €	258 486,50 €	287 764,81 €	287 764,81 €
Recettes	456 895,93 €	491 407,56 €	491 407,56 €	258 486,50 €	287 764,81 €	287 764,81 €
Lotissement ALLENC	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2026	Vote 2026	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2026	Vote 2026
Dépenses	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Recettes	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Le Conseil Municipal vote les budgets 2026, comme ils sont indiqués ci-dessus.

Délibération : adoptée

### **Vote des taux des taxes locales 2026 (N° DE\_019\_2026)**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

**VU** les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe Habitation.....	12,38 %
Taxe Foncière Bâties.....	41,03 %
Taxe Foncière Non Bâties.....	180,00 %

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété.

Délibération : adoptée

### **Subvention au CCAS (N° DE\_020\_2026)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser, pour l'année 2026, une subvention d'un montant de 3 806,50 € au CCAS d'Allenc.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 3 806,50 € au CCAS d'Allenc.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2026 à l'article 657363.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Délibération : adoptée

### **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (N° DE\_021\_2026)**

**VU** les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

**CONSIDÉRANT** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de désigner les personnes suivantes comme membres de la Commission d'Appels d'Offres :

Membres Elus titulaires	Membres Elus suppléants
Amandine NOUET	Martine PEYTAVIN
Serge MILOT	Christophe RANC
Kélian CHARBONNEL	Sylvain CHEVALIER

Délibération : adoptée

### **Désignation des membres de la CCID (N° DE\_022\_2026)**

**Pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs ;**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, présente la liste suivante :

Présentation de douze contribuables Désignation de 6 membres titulaires par Monsieur Le Directeur des services fiscaux	Présentation de douze contribuables : Désignation de 6 membres suppléants par Monsieur Le Directeur des services fiscaux
Emile REVERSAT	Jean-Paul RICHARD
Martine PEYTAVIN	Noël SAVY
Romain CHAPTAL	Guy PEYTAVIN
Gérard PEYTAVIN	Georges ALMERAS
Gérard MAURIN	Laurent PROU
Albert RICHARD	Lionel FERRIER
Gilles PEYTAVIN	Sylvain CHEVALIER
Serge MILOT	Roland TRAZIC
Jean-Bernard ANDRE	Thierry TOULOUSE
Monique SAVY	Régis DAUDE
Christophe RANC	Pierrick PETEL
Henriette DEVEZE	Jean-Jacques COSTAN

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Directeur des services fiscaux de nommer les Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs.

Délibération : adoptée

**Désignation du correspondant défense (N° DE\_023\_2026)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué à la défense au sein du Conseil.

Ce délégué a vocation à développer un lien Armée-Nation. Il est chargé de développer une connaissance particulière de la défense ainsi que de ses acteurs. Il est pour cela, destinataire privilégié d'une information spécifique de la part du ministère de la défense et l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire territoriale départementale et régionale

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de désigner Monsieur Serge MILOT comme délégué à la défense.**

Délibération : adoptée

**Désignation du correspondant tempête (N° DE\_024\_2026)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant tempête qui sera le relais entre la commune et ENEDIS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de désigner le correspondant tempête suivant :**

**- Martine PEYTAVIN**

Et transmet cette délibération à ENEDIS

Délibération : adoptée

**Désignation des délégués au Syndicat Mixte Lot Dourdou (N° DE\_025\_2026)**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués au Syndicat Mixte Lot Dourdou,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de désigner les délégués suivants :**

**Le délégué titulaire est :**

**- Martine PEYTAVIN**

**Le délégué suppléant est :**

**- Christophe RANC**

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Mixte Lot Dourdou.

Délibération : adoptée

**Désignation des délégués au Syndicat Mixte Lozère Numérique (N° DE\_026\_2026)**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués au Syndicat Mixte Lozère Numérique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de désigner les délégués suivants :**

**Le délégué titulaire est :**

**- Sylvain CHEVALIER**

**Le délégué suppléant est :**

**- Christophe RANC**

Et transmet cette délibération au président du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Délibération : adoptée

**Désignation des délégués à l'Assemblée spéciale du Syndicat Mixte AGEDI (N° DE\_027\_2026)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7,

VU les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale,

**CONSIDERANT** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale,

**CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI, Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DESIGNE en qualité de représentant titulaire : Camille PAULET**

**DESIGNE en qualité de représentant suppléant : Kélian CHARBONNEL**

**PRECISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

#### **Désignation du délégué à Lozère Ingénierie (N° DE\_028\_2026)**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès de Lozère Ingénierie.

VU le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal doit procéder à la désignation du délégué à Lozère Ingénierie,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE de désigner le délégué titulaire suivant :**

**Le délégué titulaire :**

**- Antoine CAPAROS**

Et transmet cette délibération à Lozère Ingénierie.

Délibération : adoptée

#### **Désignation du délégué au Pays d'Art et d'Histoire (N° DE\_029\_2026)**

Le Maire expose au conseil municipal que conformément aux statuts du Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan, il convient de désigner un délégué de la Commune au sein de cet organisme.

**CONSIDERANT** que le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire au PAH,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant suivants :**

**Le délégué titulaire est :**

**- Serge MILOT**

**Le délégué suppléant est :**

**- Greta SCHETTING**

Et transmet cette délibération au président du Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan.

Délibération : adoptée

#### **Désignation du délégué en charge de l'incendie et du secours (N° DE\_030\_2026)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué en charge de l'incendie et du secours, conformément au décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE de désigner le délégué en charge de l'incendie et du secours suivant :**

**- Kélian CHARBONNEL**

Et transmet cette délibération au représentant de l'Etat dans le département et au président du Conseil d'Administration du service d'incendie et de secours.

Délibération : adoptée

#### **Désignation des membres du CCAS (N° DE\_031\_2026)**

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Le Maire indique que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer à 4 le nombre des membres du conseil d'administration :**

- Quatre membres élus
- et le Président qui est Le Maire

**Ont été élus au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

- Martine PEYTAVIN
- Camille PAULET
- Amandine NOUET
- Kélian CHARBONNEL

Délibération : adoptée

**Désignation délégué Forêt :** Sylvain CHEVALIER

**Création de la Commission agricole et sections :** Martine PEYTAVIN, Sylvain CHEVALIER, Aurélie CLEMENT, Loïc ALMERAS, Christophe RANC

**Création de la Commission de la culture générale :** Serge MILOT, Loïc ALMERAS, Camille PAULET, Greta SCHETTING, Christian LACAS, Suzel TALDIR

**Création de la Commission du budget :** Serge MILOT, Amandine NOUET, Nicole LACAS, Kélian CHARBONNEL, Christophe RANC, Martine PEYTAVIN

#### **Amendes de police 2026**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental peut attribuer aux communes une aide financière à la réalisation de projets d'aménagement de sécurité, au titre des amendes de police. Il présente au Conseil Municipal le projet de sécurité routière au hameau des Salelles : soit l'acquisition de radars pédagogiques (5 475,00 € HT/6 570,00 € TTC) soit l'acquisition de feu récompense (9 755,00 € HT/11 706,00 € TTC)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer un projet de sécurité routière sur le hameau des Salelles. A 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de reporter à une séance ultérieure le choix du dispositif de sécurité à mettre en œuvre.

#### **Mise en gestion du logement T4 sous la Maison Partagée (N° DE\_032\_2026)**

Monsieur le Maire rappelle l'existence du logement T4 situé sous la Maison Partagée actuellement vacant. Il propose d'en laisser la gestion auprès d'une agence immobilière.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix POUR, 3 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS,**

**DECIDE** de la mise en gestion du logement T4 sous la Maison Partagée.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Délibération : adoptée

#### **Choix de l'agence immobilière pour la gestion du logement T4 sous la Maison Partagée (N° DE\_033\_2026)**

Monsieur le Maire rappelle l'existence du logement T4 situé sous la Maison Partagée actuellement vacant. Il propose d'en laisser la gestion auprès d'une agence immobilière. Des devis ont été demandé à plusieurs d'entre elles et la mieux-disante est l'agence immobilière MARCEL IMMO pour un taux de rémunération de 7 % du loyer.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS,**

**DECIDE** de la mise en gestion du logement T4 sous la Maison Partagée auprès de l'agence immobilière MARCEL IMMO pour un taux de rémunération de 7 % du loyer hors charges.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Délibération : adoptée

*Monsieur le Maire soumet deux points supplémentaires à l'ordre du jour, adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.*

## **Modification du règlement intérieur de la Maison Partagée (N° DE\_034\_2026)**

**CONSIDERANT** le projet de construction de la Maison Partagée,  
**CONSIDERANT** la délibération n°47/2025 du 26 novembre 2025 approuvant le règlement intérieur de la Maison Partagée,  
**CONSIDERANT** la nécessité de modifier le règlement intérieur qui a pour objet d'assurer les meilleures conditions de vie dans la Maison Partagée d'Allenc,  
Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du projet de modification du règlement.

**Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, MODIFIE** le projet de règlement intérieur de la Maison Partagée.

### **I. MISSIONS**

#### **1.1 LA MAISON PARTAGÉE D'ALLENÇ**

**Suppression de la phrase "âgées de 67 ans et plus"**

**Remplacé par les mots "de préférence retraitée".**

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

Délibération : adoptée

## **Projet de création de voirie au hameau de la Prade**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été réalisés, en 2022, pour 3 accès goudronnés différents au hameau de la Prade. Le projet n'a jusqu'alors pas été réalisé. Récemment, une réunion a eu lieu sur place avec le Maire, les adjoints, les habitants et le conducteur du chasse-neige. Le trajet C est validé à l'unanimité par les participants à cette réunion. Des nouveaux devis actualisés seront demandés pour la réalisation du trajet C. Ces travaux sont financés par le Conseil Départemental à hauteur de 50 %. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite s'engager pour la réalisation de ces travaux de voirie en 2026. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce projet et mandate Monsieur le Maire pour solliciter des devis actualisés.

## **Questions Diverses**

- ✓ Des précisions sont apportées quant aux indemnités des élus.
- ✓ Demande des élus pour avoir un inventaire des bâtiments communaux et de leur occupation.
- ✓ Demande des élus pour avoir un inventaire des sectionaux et de leur occupation.

*Fin de la séance à 22h41*

Antoine CAPAROS  
Président de séance

Christophe RANC  
Secrétaire de séance

